

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_38
Référence Nomenclature n°9.4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Direction Générale
Service en charge : Secrétariat du Maire et des élus

**Objet : Voeu relatif aux garanties apportées aux agents des foyers de
personnes âgées et à la cohérence des orientations municipales**
Déposé par la liste Firm'Unis

Considérant les engagements exprimés lors de la campagne municipale, notamment en faveur :

- Du maintien des personnels des foyers de personnes âgées dans le cadre de la fonction publique territoriale.
- D'une perspective de remunicipalisation de la gestion des structures actuellement confiées à AESIO.

Considérant la délibération du 23 juin 2025, qui prévoit pour les agents concernés la possibilité :

- Soit d'un maintien dans la fonction publique territoriale via une convention avec le CCAS.
- Soit d'une intégration au sein d'AESIO sous statut de droit privé.

Considérant les dispositions réglementaires permettant une mise à disposition des agents sur une durée encadrée, offrant un cadre sécurisé pour accompagner les évolutions de gestion.

Considérant les interrogations exprimées par plusieurs agents quant aux conditions dans lesquelles leur choix doit être exercé, ainsi que sur les délais qui leur sont impartis.

Considérant la nécessité de veiller à la pleine cohérence entre les décisions prises aujourd'hui et les orientations annoncées pour l'avenir de ces structures.

Le Conseil Municipal émet le vœu que :

- Les engagements relatifs au maintien possible dans la fonction publique territoriale soient pleinement garantis pour les agents qui en expriment le souhait.
- Les agents disposent de conditions leur permettant d'exercer un choix libre et éclairé, dans le respect des délais prévus par les textes et sans pression d'aucune nature.
- Une information complète, transparente et équitable soit apportée à l'ensemble des agents, afin de leur permettre d'apprécier les conséquences de chaque option.
- Un cadre de suivi associant les représentants du personnel soit mis en place, afin de garantir la qualité du dialogue social et la prise en compte des situations individuelles.
- Les orientations de la municipalité concernant l'évolution du mode de gestion des foyers soient clarifiées, notamment en ce qui concerne les perspectives de remunicipalisation évoquées.
- Les décisions prises à court terme n'entravent pas les évolutions envisagées à moyen terme, afin d'assurer la cohérence et la lisibilité de l'action municipale.
- La mise à disposition des agents territoriaux soit portée à 3 ans en lieu et place des 6 mois prévus dans la délibération initiale.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_38
Référence Nomenclature n°9.4

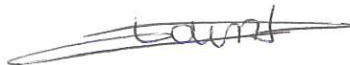
Par ce vœu, le Conseil Municipal rappelle l'importance du respect des engagements publics, de la sécurité des parcours des agents et d'une conduite du changement fondée sur la transparence et le dialogue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
2 Voix Pour,
26 Contre,
1 Abstention,

- **REJETTE** le vœu ainsi proposé,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 Mai 2026

La Secrétaire de Séance,

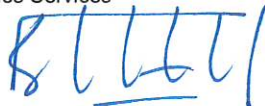


Claire TAING

Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 01/06/2026.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

Voeu relatif aux garanties apportées aux agents des foyers de personnes âgées et à la cohérence des orientations municipales

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

ABSENTS : M. LUYA Julien (à partir de 22 h 53), M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 53), Mme DREVET Leslie (à partir de 22 h 55), Mme GIL Nathalie (à partir de 22 h 55).

POUVOIRS : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAING Claire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	27
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	29

